

16 décembre 1969, pour convoquer la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient en Indonésie pendant deux semaines au cours de l'automne 1976, et notamment d'envoyer des invitations aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, ainsi qu'au Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, et aux institutions spécialisées et autres organisations internationales intéressées;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre des mesures pratiques pour appliquer, selon qu'il conviendra, les recommandations de la septième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, en tenant pleinement compte des vues exprimées sur ces recommandations à la présente session du Conseil économique et social, et de faire rapport au Conseil, lors de sa cinquante-huitième session, sur les mesures prises à cet égard.

1896<sup>e</sup> séance plénière  
15 mai 1974

### 1839 (LVI). Première Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique

*Le Conseil économique et social.*

*Rappelant* ses résolutions 261 (IX) du 27 juillet 1949 et 476 A (XV) du 6 avril 1953 relatives à l'organisation de conférences cartographiques régionales,

*Prenant note* du succès des conférences cartographiques régionales qui se sont tenues dans la région de l'Afrique depuis 1963 et dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient depuis 1955,

*Satisfait* de la précieuse contribution que ces conférences ont apportée au progrès des travaux cartographiques entrepris dans les pays desdites régions aux fins de leurs plans de développement économique et social.

*Reconnaissant* la nécessité d'organiser des conférences analogues dans d'autres régions où elles n'ont pas encore eu lieu,

*Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour convoquer la première Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique au cours du premier trimestre de 1976.

1896<sup>e</sup> séance plénière  
15 mai 1974

### 1840 (LVI). Préparatifs de la Conférence mondiale de l'alimentation

*Le Conseil économique et social.*

*Rappelant* la résolution 3180 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, dans laquelle celle-ci a décidé de convoquer une conférence mondiale de l'alimentation à Rome en novembre 1974,

*Ayant examiné* le rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation sur sa première session<sup>8</sup> et en ayant pris acte,

<sup>8</sup> E/5454.

*Prenant acte* du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture intitulé "Evaluation des déficits alimentaires et des besoins d'aide alimentaire"<sup>9</sup>,

1. *Décide* de convoquer la Conférence mondiale de l'alimentation du 5 au 16 novembre 1974;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inviter :

a) Tous les Etats<sup>10</sup> à participer à la Conférence;

b) Les représentants des mouvements de libération actuellement reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et/ou par la Ligue des Etats arabes à participer à la Conférence, sans droit de vote;

c) Les institutions spécialisées et organismes intéressés des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce à participer à la Conférence;

d) Les autres organisations intergouvernementales intéressées à se faire représenter à la Conférence par des observateurs;

e) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à envoyer des observateurs à la Conférence;

f) Les autres organisations non gouvernementales susceptibles d'apporter une contribution concrète aux travaux de la Conférence à y envoyer des observateurs;

3. *Demande instamment* au Comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation d'achever, lors de sa deuxième session, le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence et de terminer l'examen des autres questions énumérées au paragraphe 2 de son rapport sur sa première session;

4. *Recommande* que, le cas échéant, la durée de la deuxième session du Comité préparatoire soit prolongée de façon qu'il puisse mener à bien les tâches qui lui sont assignées au paragraphe 3 ci-dessus;

5. *Prie* le Secrétaire général de fournir dès que possible la documentation nécessaire pour que le Conseil économique et social, lors de sa cinquante-septième session, puisse procéder à un examen approfondi et exhaustif des progrès des travaux préparatoires et du champ d'action de la Conférence;

6. *Exprime sa satisfaction* des efforts déployés par le secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation pour susciter le maximum d'appuis à la Conférence;

7. *Se déclare persuadé* que les résultats de la Conférence mondiale de l'alimentation constitueront une importante contribution aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale qui serait convoquée conformément à la résolution 3172 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, et donc à l'Assemblée même.

1896<sup>e</sup> séance plénière  
15 mai 1974

<sup>9</sup> E/5455.

<sup>10</sup> Pour l'interprétation de l'expression "tous les Etats", voir E/5513, par. 11. Pour le texte imprimé, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vin-t-neuvième session, Supplément n° 3*.